



# CODE DE VIE DE L'ÉCOLE GAREAU



## 1. Respect de soi :

- 1.1 Je porte des vêtements décents, sécuritaires, adaptés à l'activité prévue et à la température. (*Voir les consignes complémentaires au bas de la page*).
- 1.2 Pour ma collation, j'apporte des aliments de valeur nutritive élevée (fruits et légumes frais, fromage) à moins d'autorisation de l'adulte responsable. Tout aliment contenant des noix ou des arachides sont interdits à l'école.

## 2. Respect des autres :

- 2.1 J'écoute, je parle et j'agis respectueusement autant envers les adultes que les autres élèves.
- 2.2 J'évite toute forme de violence et d'intimidation envers les pairs et les adultes. (Voir définition aux pages suivantes).
- 2.3 Je règle mes conflits de façon pacifique.
- 2.4 J'arrive à l'heure le matin et le midi.
- 2.5 Je me déplace **en silence** lors des entrées et sur les heures de cours.

## 3. Respect de l'environnement :

- 3.1 Je prends soin du matériel qui m'est prêté. (Ex. : livres, jeux, tablette électronique, etc.) En cas de bris, le remplacement ou la réparation du matériel sera aux frais de mes parents.
- 3.2 Je prends soin du mobilier et je l'utilise selon sa fonction.
- 3.3 J'évite de mâcher de la gomme.

## 4. Sécurité

- 4.1 En tout temps, je circule en marchant dans l'école.
- 4.2 Dans la cour, je joue de façon sécuritaire en évitant le *tirailage* et la bousculade et je respecte les règles des différents jeux. J'évite de lancer des objets pouvant causer des blessures : roche, sable, neige, glace, paillis, etc.
- 4.3 Je laisse à la maison mes objets personnels: appareils et jeux électroniques (ex : MP3, iPod, cellulaire, etc.), petits jouets, collection de toutes sortes, objets dangereux, etc.

## Consignes complémentaires :

Les camisoles à petites bretelles, les sous-vêtements visibles, les jupes et shorts plus courts que la mi-cuisse, les chandails ou chemisiers laissant paraître le ventre, les vêtements déchirés ou qui véhiculent des messages vulgaires, violents ou irrespectueux sont interdits. Le port de la casquette, du chapeau ou du foulard est interdit dans tous les locaux de l'école.

L'habit de neige ou l'habit imperméable est obligatoire pour jouer sur les montagnes de neige. En tout temps, il est fortement suggéré de porter des chaussures d'extérieur différentes de celles portées à l'intérieur, pour un souci de propreté.

**Pour la sécurité des élèves**, lors des cours d'éducation physique, le port du costume, soit vêtement sport (vêtements extensibles, en nylon ou coton ouaté), le t-shirt et les souliers de course sont obligatoires. **Les bijoux sont interdits.**

Après trois retards (non justifiés) au cours de la même étape, je reprends le temps perdu en retenue pendant la récréation afin de ne pas accumuler du retard dans mes apprentissages. Noter qu'un retard motivé par un parent n'est pas automatiquement justifié. Exemples de retards justifiés : rendez-vous médical, panne automobile

Pour des raisons de sécurité, l'école accepte seulement les sandales qui sont équipées d'un système d'attaches à la cheville ou au dos du pied. Ainsi, afin d'éviter des blessures qui arrivent plus fréquemment dans les escaliers et dans la cour d'école, les sandales de plage ne seront pas acceptées.

### **CONSÉQUENCES AU CODE DE VIE**

#### **Conséquences aux manquements très graves.**

1<sup>er</sup> billet : Perte de 3 récréations

2<sup>e</sup> billet : 3 récréations et retenue.

3<sup>e</sup> billet : 3 récréations, une retenue et une rencontre avec la direction (intervenants, parent et enfant).

4<sup>e</sup> billet : Suspension à l'interne (1/2 journée).

5<sup>e</sup> billet : Suspension à l'interne (1 journée).

6<sup>e</sup> billet : Suspension lors d'une journée pédagogique (un avant-midi).

7<sup>e</sup> billet : Suspension à la maison.

#### **Conséquences aux manquements graves.**

1<sup>er</sup> billet : Geste de réparation (géré par le titulaire)

2<sup>e</sup> billet : Perte de 3 récréations.

3<sup>e</sup> billet : Retenue

4<sup>e</sup> billet : Rencontre avec la direction.

5<sup>e</sup> billet : Suspension à l'interne (1/2 journée).

6<sup>e</sup> billet : Suspension à l'interne (1 journée).

7<sup>e</sup> billet : Suspension lors d'une journée pédagogique (un avant-midi).

### **Conséquences pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> année applicables jusqu'à la fin de la première étape :**

#### **Manquements très graves :**

1<sup>er</sup> billet : 2 récréations à l'extérieur avec un intervenant.

2<sup>e</sup> billet : perte de 2 récréations (poste de réflexion).

3<sup>e</sup> billet : rencontre avec la direction.

4<sup>e</sup> billet : rencontre avec la direction, les parents et l'intervenant.

La compilation des manquements se fait par étape donc une nouvelle compilation débute à chaque début d'étape.

En tout temps, selon la gravité ou la fréquence d'un geste posé, la direction de l'école peut décider de la mesure disciplinaire particulière à adopter. Veuillez noter que nous cumulerons ces messages dans un cahier tout au long de l'année.

**Billet vert :**

**Afin de souligner un bon comportement ou un bon geste, un billet positif pourra être remis à l'élève.**

---

## **CONTRAT D'UTILISATION D'INTERNET - ÉCOLE GAREAU**

L'Internet peut être considéré comme une source essentielle d'information sur une foule de sujets. Par conséquent, on peut trouver des textes, des effets sonores, des photographies, des cartes et des enregistrements visuels de toutes sortes.

Pour avoir le privilège d'utiliser l'Internet, tu dois respecter certains règlements de base :

1. Tu dois avoir la permission de l'adulte qui te supervise pour envoyer du courrier électronique et tu t'assures de toujours utiliser un langage approprié.
2. Tu ne peux accéder qu'aux sites approuvés par l'adulte qui te supervise. Avant de visiter un autre site, ou bien pour utiliser un engin de recherche (renifleur), tu t'assures d'en avoir la permission.
3. Si toutefois tu découvres de l'information qui n'est pas appropriée, tu dois en aviser immédiatement la personne responsable de ta supervision.

### **YouTube**

Seule l'utilisation pédagogique sous la supervision d'un intervenant scolaire est permise.



# CODE DE VIE - CONTRAT D'ENGAGEMENT 2017-2018

## École Gareau

### ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE :

Moi, \_\_\_\_\_,

*Nom de l'élève*

suite à une discussion avec mes parents, je comprends le code de vie ainsi que tous les règlements de l'école Gareau et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### ENGAGEMENT DES PARENTS :

Nous, parents de \_\_\_\_\_,

*Nom de l'élève*

attestons avoir pris connaissance du code de vie et des règlements de l'école Gareau et acceptons les sanctions prévues par l'école si mon enfant ne les respecte pas.

Nous nous engageons à collaborer avec l'école pour la supporter dans les différentes mesures qui seront prises auprès de notre enfant pour s'assurer qu'il (elle) développe son sens des responsabilités.

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DES PARENTS CONCERNANT LE CODE D'UTILISATION D'INTERNET COMME OUTIL PÉDAGOGIQUE ET À UTILISER DE MANIÈRE RESPONSABLE LES MÉDIAS SOCIAUX:

J'ai pris connaissance et j'ai compris le code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs de la Commission scolaire et je m'engage à respecter ce code d'éthique.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_



*Plusieurs règles de l'orthographe rectifiée peuvent être utilisées dans ce texte*

## **RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE**

Aucune manifestation de violence ou d'intimidation ne sera tolérée dans le transport scolaire.

### **EN ATTENDANT L'AUTOBUS**

- ☞ Demeurer à l'arrêt désigné sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu (et se présenter à l'arrêt 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus).
- ☞ Respecter les propriétés privées.
- ☞ Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.
- ☞ Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser le service du transport scolaire au numéro suivant : 450 492-9400 poste 6700.
- ☞ Avoir une pièce d'identité à portée de la main.

### **PENDANT LE TRAJET**

- ☞ Respecter l'autorité du conducteur.
- ☞ Rester assis.
- ☞ Occuper le siège assigné (s'il y a lieu).
- ☞ Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer.
- ☞ Ne pas fumer.
- ☞ Ne pas déranger le conducteur inutilement.
- ☞ Ne pas boire ou manger.
- ☞ Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.).
- ☞ Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.
- ☞ Ne pas toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit.
- ☞ Ne pas passer de partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

### **EN DESCENDANT DE L'AUTOBUS**

- ☞ Rester assis tant que les portes ne sont pas ouvertes.
- ☞ Une fois descendu, se tenir hors de portée du véhicule jusqu'à ce que celui-ci démarre.
- ☞ S'il y a lieu, toujours traverser la rue devant l'autobus à la vue du conducteur.
- ☞ En cas d'urgence, obéir aux directives du chauffeur.

### **MANQUEMENT AUX RÈGLES DE DISCIPLINE**

- ☞ Remettre à la personne identifiée par la direction de son école le billet de discipline que lui a remis le conducteur et se conformer au suivi qu'elle détermine.

### **CONSÉQUENCES AUX BILLETS D'AUTOBUS**

- 1<sup>er</sup> billet : Signature du parent
- 2<sup>e</sup> billet : Signature du parent + rencontre TES
- 3<sup>e</sup> billet : Suspension d'une journée du transport
- 4<sup>e</sup> billet : Suspension de 3 journées du transport
- 5<sup>e</sup> billet : Suspension de 5 journées du transport
- 6<sup>e</sup> billet : L'arrêt de ce service pourrait être à envisager